

### L'INVITÉ DE LA RÉDACTION

**"Citoyens, n'oubliez jamais que c'est la liberté de la presse qui a conquis la liberté publique."**

Homme d'État, homme d'Église, visionnaire, libertaire, Henri Grégoire a été de tous les combats qui ont marqué son époque et ont façonné la nôtre : droit à l'éducation, liberté de la presse, dialogue interreligieux, abolition de la peine de mort et de l'esclavage... Il fut aussi à l'origine de la création du Conservatoire des arts et métiers par la Convention nationale le 10 octobre 1794.

**Vos prises de position vous ont valu de nombreux amis mais aussi quelques ennemis!**

Mon existence présente un singulier phénomène. D'un côté tout ce que la calomnie, la fureur, la rage peuvent déployer contre un homme. De l'autre, des apologies bienveillantes de la part de nationaux et d'étrangers qui élèvent au ciel un homme que d'autres jetteraient en enfer.

**Comment expliquez-vous ces réactions extrêmes?**

Ma voix et ma plume n'ont cessé de revendiquer les droits imprescriptibles de l'humanité souffrante, sans distinction de rang, de croyance et de couleur.

**Et malgré cela vous n'avez jamais renié vos principes, pourquoi?**

J'ai traversé 25 ans de Révolution. J'ai vu autour de moi les circonstances changer mille fois et je suis resté le même. Je suis comme le granit: on peut me briser, mais on ne me plie pas.

**Si vous ne deviez retenir qu'un souvenir de vos nombreux combats?**

Ce fut mon plus grand titre de gloire que d'avoir été le rédacteur de la nation qui abolit la royauté lors de la première séance de la Convention nationale.

**Durant la Révolution, vous avez été député, président de l'Assemblée constituante et vous avez participé à la rédaction de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. On vous attribue en particulier le premier article...**

«Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune citoyens, toutes les autres qualités s'effacent devant celle-là.

**Et, vous avez toujours pris parti pour le peuple, contre les abus des puissants?**

Tant que la plupart des gouvernements n'auront pas de morale, que la politique sera l'art de fourber, que les peuples, méconnaissant leurs vrais intérêts, attacheront une sotte importance au métier de spadassin, et se laisseront conduire aveuglément à la boucherie avec une résignation moutonnaire, presque toujours pour servir de piédestal à la vanité, presque jamais pour venger les droits de l'humanité, et faire un pas vers le bonheur et la vertu, la nation la plus florissante sera celle qui aura plus de facilité pour égorger les autres.

**On parle beaucoup ces derniers temps de laïcité. En tant que représentant religieux, et partisan de la séparation de l'Église et de l'État, quel est votre point de vue?**

Je crois nécessaire de rappeler que la liberté de culte est inscrite dans la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen: « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses ».

Un peuple qui n'a pas la liberté de culte sera bientôt un peuple sans liberté. Mais la religion doit aussi admettre la souveraineté nationale, la liberté, l'égalité et la fraternité dans toute leur étendue. Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi, nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte et la République n'en salarie aucun.

**Vous êtes aussi un ardent défenseur de la liberté de la presse...**

Je la crois aussi utile pour les gouvernants que pour le peuple, puisqu'elle les avertit de l'opinion publique, la première des puissances, et celle qui à la fin renverse et consolide toutes les autres. On a cherché sans succès la limite qui sépare cette liberté de l'abus ; je ne vois rien de mieux que de la déclarer illimitée, sinon sur les personnes, au moins sur les choses politiques: les inconvénients sont abondamment compensés par les avantages. Que les gouvernants soient toujours justes,

### Sources:

Rapport sur la bibliographie, Convention nationale, séance du 11 avril 1794.

Rapport sur l'établissement d'un Conservatoire des arts et métiers, Convention nationale, séance du 29 septembre 1794.

Discours sur la liberté des cultes, 21 décembre 1794.

Mémoires, Paris, A. Dupont, 1837.

# mag'



le **cnam** mag'